

# Tibi

## Intercommunale belge de gestion intégrée des déchets



Association des Villes pour la Propreté urbaine

22 mai 2025

Tibi  
Rue du déversoir, 1  
6010 Couillet

[www.tibi.be](http://www.tibi.be)  
0800 94 234

tibi

# 1.1. Intervenants



- **Alain LANGUILLIER**

*Responsable de l'Unité de propreté publique & de la Répression environnementale*

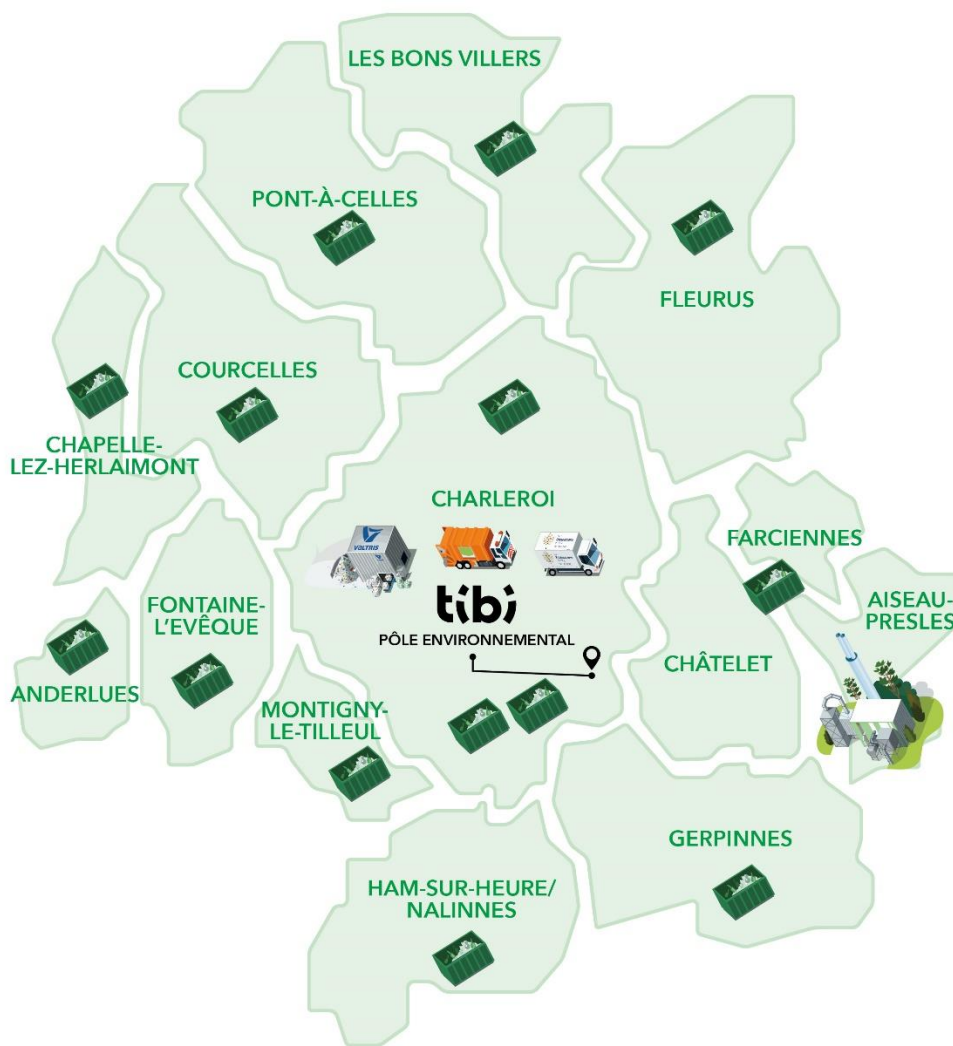


- **Christine CAVILLOT**

*Adjointe de l'Unité de propreté publique & de la Répression environnementale*



# 1.1. Carte d'identité de Tibi



Près de **720 collaborateurs** au service de :

- **14 communes associées** de la périphérie de Charleroi (990 km<sup>2</sup>)
- Un peu plus de **425.000 habitants** bénéficient des services de **gestion des déchets ménagers**
- Un peu plus de **215.000 habitants** bénéficient des Services de **Propreté publique** (Charleroi à partir de 2018 et Aiseau-Presles depuis 2023)

Tibi

Rue du déversoir, 1  
6010 Couillet

[www.tibi.be](http://www.tibi.be)  
0800 94 234





## CONSTAT D'INCIVILITÉ



Nos agents sont passés dans votre rue et ont procédé à un constat d'incivilité au pied de votre immeuble et/ou alentours

### RÈGLEMENT GÉNÉRAL DE POLICE

- UTILISEZ LES CONTENANTS ADÉQUATS :**  
UNIQUEMENT LES SACS RÉGLEMENTAIRES TIBI !
- RESPECTEZ L'HEURE DE SORTIE DES SACS :**  
AU PLUS TÔT LA VEILLE DE LA COLLECTE À 18H !

Adresse :

Date : ...../...../ 20.....

La Ville de Charleroi et Tibi sont garantes du cadre de vie de ses citoyen/nes en matière de gestion des déchets et de salubrité publique.

**L'amende administrative pour ces catégories d'infractions peut aller jusqu'à 500€.**

**Si vous êtes l'auteur de cette incivilité, nous vous demandons d'y mettre fin en reprenant les déchets pour les présenter de manière conforme dans les horaires autorisés.**

Nous vous informons que nos agents repasseront pour effectuer un contrôle et qu'une amende sera réclamée en cas de récidive.



071 86 00 00



0800 94 234

## 2. Sensibilisation en Répression environnementale

# 2.1. Méthodes et outils

- **Agents constatateurs**
  - Présence sur le terrain (samedi)
  - Flyer et/ou courrier si constat
  - Sacs « Répression »
  - Panneaux et autocollants
  - Actions avec la Police



- **Caméras**
  - Caméras effectives
  - Leurres
  - Panneaux